



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-  
AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine**



**AVENANT N°7 AU**

**CONTRAT DE PLAN  
ÉTAT-REGION 2015-2020**

**POITOU-CHARENTES**

L'élaboration des contrats de plan Etat-Région (CPER) d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes, signés en 2015, a été une opportunité pour l'Etat, les Régions, les départements et les agglomérations de partager une vision commune d'aménagement et de développement du territoire.

Dans le respect des orientations de ce contrat, cet avenant s'inscrit pleinement dans la démarche visant à conforter des opérations contribuant au renforcement de la cohésion et au développement de la région.

L'avenant n°3 signé le 5/09/2019 a permis de redéployer une partie du financement des travaux de l'opération d'électrification Angoulême – Saintes – Royan (article 2.4 du CPER), sans compromettre le calendrier de cette opération, sur d'autres opérations sur des lignes, qui souffrent d'un état très dégradé nécessitant d'urgence des travaux de régénération.

Cet avenant n°7 permet d'intégrer :

- le surcoût lié aux résultats de l'appel d'offres, de 14 M€ pour les régions Pays de Loire et Nouvelle-Aquitaine (dont 4,67 M€ pour la Nouvelle-Aquitaine) de l'opération de modernisation de la section La Rochelle – La Roche sur Yon (ligne Nantes-Bordeaux).
- la réévaluation du coût des travaux de 28,815 M€ de la régénération de la section Angoulême – Beillant (contre 20 M€ inscrits au CPER).
- le coût des études d'avant-projet et de projet (APO), de 1,06 M€ de la phase 2 de la régénération de la ligne fret Niort-Thouars

Afin de maintenir constant le financement de l'Etat et de la Région, une partie de l'enveloppe contractualisée pour la régénération la section Saintes – Saint-Mariens de la ligne Nantes – Bordeaux (1ère phase) est redéployée, sans compromettre le calendrier des travaux et la poursuite des études de la seconde phase.

Dans l'esprit de ce qui précède :

Madame Fabienne BUCCIO

Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

agissant au nom de l'Etat,

et

Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil régional

agissant au nom de la Région Nouvelle-Aquitaine

Vu la loi n°82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n°83-32 du 21 janvier 1983 relatif aux contrats de plan entre l'Etat et les collectivités territoriales ou des personnes morales autres que les entreprises publiques et privées ;

Vu les circulaires du Premier ministre n°5670-SG du 2 août 2013, n°5689-SG du 15 novembre 2013 et n°5730-SG du 31 juillet 2014 relatives à la nouvelle génération de contrats de plan Etat-Région ;

Vu les circulaires de la Commissaire générale à l'égalité des territoires du 11 août 2014 et du 3 décembre 2014 ;

Vu le Contrat de plan Etat-Région signé le 4 mai 2015 entre la Préfète de la région Poitou-Charentes et le Président du Conseil régional de Poitou-Charentes, en présence du Premier ministre et de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;

Vu l'avenant aux contrats de plan Etat-Région Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes du 9 mars 2017 ;

Vu l'avenant n°3 au contrat de plan Etat-Région Poitou-Charentes signé le 5/09/2019;

Vu la délibération du Conseil régional n°2020.1059.SP en date du 29 mai 2020 portant approbation du projet d'avenant et autorisant le Président à signer l'avenant n° 7 au CPER de la région Poitou-Charentes ;

Vu l'accord de la Direction générale des collectivités locales du 20 juillet 2020 sur le projet d'avenant ;

conviennent de ce qui suit :

## **Article 1 : Développer et améliorer la desserte du littoral charentais en offrant une alternative crédible au transport routier**

L'article 2.1 du CPER 2015-2020 de Poitou-Charentes est modifié ainsi qu'il suit, afin de financer :

- les travaux de la régénération de la section Angoulême–Beillant. La phase de réalisation, estimée à 28,815M€ à la suite des études d'avant-projet et de projet au lieu de 20M€ inscrit au CPER, est modifié à cet article.

Ce financement s'effectue par redéploiement d'une partie de l'enveloppe contractualisée pour l'opération de modernisation de la ligne Nantes-Bordeaux (section Saintes-St Mariens), sans compromettre le calendrier des travaux.

*"2.1) Développer et améliorer la desserte du littoral charentais en offrant une alternative crédible au transport routier : 184,015 M€*

*L'attrait touristique de la côte charentaise et sa forte activité économique nécessitent de proposer des dessertes ferroviaires adaptées aux besoins de transports régionaux ou à plus longue distance. L'engorgement des axes routiers du littoral impose d'offrir une alternative crédible par la voie ferroviaire. Par ailleurs, l'enjeu du fret sur la ligne La Rochelle-Poitiers est également très fort en raison de l'activité du Grand Port Maritime de La Rochelle. En effet, la croissance actuelle du trafic maritime a conduit le Grand Port à mettre en oeuvre tous les moyens pour développer le fret ferroviaire, qui ne représente actuellement que 15% à 20% du trafic dominé actuellement par le transport routier.*

*Afin de répondre à cet objectif, les opérations qui doivent être conduites dans le cadre du CPER 2015-2020 sont les suivantes :*

- ***Modernisation de la signalisation Saintes-Angoulême*** : cette opération inscrite au CPER 2007-2013 n'a pas pu être réalisée avant 2014. Elle est donc intégrée au CPER 2015-2020. Il s'agit de renforcer la desserte des territoires en offrant une réelle souplesse d'exploitation et en fiabilisant la régularité des circulations.
- ***Doublement de la voie entre Lusignan et Saint-Maixent*** : les procédures réglementaires nécessaires et les acquisitions foncières qui pourraient être conduits avant 2020 représentent un coût de 20 M€ auquel s'ajoutera une première phase de travaux pour un montant total de 74,5 M€.
- ***Contournement ferroviaire de La Rochelle*** : la voie unique supporte le trafic actuel mais ne permet pas le développement souhaité par le Grand Port Maritime de La Rochelle et pose de fortes difficultés d'intégration en milieu urbain. Il est nécessaire que des études soient menées afin de finaliser la bande sur laquelle sera implantée la future ligne et ainsi permettre à l'agglomération de La Rochelle d'organiser son développement sur la base d'une connaissance fine de ce projet. Le coût des études et premières acquisitions foncières pourrait être de 5 M€.
- ***Modernisation de la ligne Saintes-Royan (remise à niveau de la voie)*** : il s'agit de permettre aux voyageurs d'optimiser le temps de trajet (relèvement de vitesse à 140 km/h entre Saintes et Saujon) entre les deux villes et, de façon plus large, entre Angoulême, gare TGV, et Royan. Le coût de l'opération est de 34,90 M€.
- ***Régénération de la section Angoulême–Beillant, estimée à 28,815M€*** : cette opération permet de régénérer plusieurs sections d'une longueur cumulée d'une quinzaine de kilomètres, travaux à mener avant l'électrification de la ligne.
- ***Régénération de la section Thouars – Bressuire (études et travaux d'urgence), estimée à 4M€*** : une régénération est nécessaire afin de retrouver les performances nominales de la ligne.

Financiers	Modernisation signalisation Saintes-Angoulême	Doublement de la voie Lusignan – St Maixent	Contournement ferroviaire de La Rochelle	Modernisation ligne Saintes-Royan	Régénération Angoulême-Beillant		Régénération Thouars – Bressuire (études)	Total montants en M€
	CPER + avenants 09/2019	CPER + avenant 09/2019	CPER + avenant 09/2019	CPER + avenant 09/2019	CPER + avenant 09/2019	Evolutions au présent avenant	CPER + avenant 09/2019	
Etat	13,200	14,000	1,000	1,800	8,080	11,641 (+3,561)	0,000	41,641 (+3,561)
Région	13,500	45,000		21,840	5,340	7,694 (+2,354)	4,000	92,034 (+2,354)
Département de la Charente	3,500				2,440	3,515 (+1,075)		7,015 (+1,075)
Département de la Charente-Maritime	1,350		2,000	7,280	2,440	3,515 (+1,075)		14,145 (+1,075)
Département des Deux-Sèvres		7,500						7,500
CDA du Grand Angoulême	0,450							0,450
CDA de La Rochelle			2,000					2,000
SNCF Réseau	4,800	8,000		3,980	1,700	2,450 (+0,750)		19,230 (+0,750)
<b>Total</b>	<b>36,800</b>	<b>74,500</b>	<b>5,000</b>	<b>34,900</b>	<b>20,000</b>	<b>28,815</b> (+8,815)	<b>4,000</b>	<b>184,015</b> (+8,815)

"

## Article 2 : Favoriser le transport sur les axes Nord-Sud de la région

L'article 2.2 du CPER 2015-2020 de Poitou-Charentes est modifié ainsi qu'il suit, afin de financer:

- le surcoût des travaux de l'opération de modernisation de la section La Rochelle – La Roche sur Yon (ligne Nantes-Bordeaux) lié aux résultats de l'appel d'offres, de 14 M€ pour les régions Pays de Loire et Nouvelle-Aquitaine (dont 4,67 M€ pour la Nouvelle-Aquitaine).

Le financement du surcoût des travaux de l'opération de modernisation de la section La Rochelle – La Roche sur Yon (ligne Nantes-Bordeaux) s'effectue par redéploiement d'une partie de l'enveloppe contractualisée pour la régénération la section Saintes – Saint-Mariens de la ligne Nantes – Bordeaux (1ère phase), sans compromettre le calendrier des travaux.

"2.2) Favoriser le transport sur les axes Nord-Sud de la région : 125,026 M€

- Modernisation de la ligne Nantes-Bordeaux (section La Rochelle – La Roche sur Yon) :** cette ligne est particulièrement dégradée, notamment entre La Rochelle et la Roche-sur-Yon, malgré son caractère stratégique et structurant, notamment pour la liaison TET entre Nantes et Bordeaux. Les études exploratoires liées à cette opération ont été conduites dans le cadre du CPER 2007-2013 des Pays de la Loire. Le coût global de l'opération pourrait être de près de 250M€. Au regard des capacités de financement des différents partenaires, il est décidé de conduire dans le cadre du CPER 2015-2020 une première étape de 138 M€ dont 46M€ relèveraient de Poitou-Charentes. A la suite des résultats de l'appel d'offre lié aux travaux de régénération de la ligne, un surcoût de 14 M€ pour les 2 régions (dont 4,67 M€ pour la Nouvelle-Aquitaine) est intégré dans le financement de l'opération qui porte le montant total à 152 M€ dont 50,668 M€ pour la Nouvelle-Aquitaine. Cette première étape doit aboutir à un

niveau de rénovation des voies compatible avec une circulation des trains dans des conditions normales de vitesse et de sécurité.

- **Modernisation de la ligne Nantes-Bordeaux (section La Rochelle – Bordeaux) :** la section Saintes – Saint Mariens de la ligne Nantes – La Rochelle – Bordeaux est particulièrement dégradée avec de nombreux ralentissements, malgré son caractère stratégique et structurant, notamment pour la liaison TET entre Nantes et Bordeaux. Des travaux de régénération de cette section, hors ouvrages d'art, sont réalisés pour un montant de 47,358M€.
- **Modernisation de la signalisation entre La Rochelle et Saintes :** le système de signalisation obsolète ne permet plus de répondre au besoin de trafic entre La Rochelle et Rochefort, il est donc nécessaire de le modifier afin de proposer des sillons de qualité aux TER et aux TET. Le coût des travaux est de 21M€.
- **Régénération de la ligne Niort-Saintes (études et travaux d'urgence : 6 M€) :** des travaux de régénération sont nécessaires afin de retrouver les performances nominales de la ligne. Cette ligne est fortement dégradée et fait l'objet de limitations de vitesse.

Financiers	Modernisation ligne Nantes-Bordeaux section La Rochelle-La Roche-sur-Yon		Modernisation ligne Nantes-Bordeaux section Saintes – Saint Mariens		Modernisation signalisation La Rochelle - Saintes	Régénération ligne Niort-Saintes (études)	Total montants en M€
	CPER + avenant 09/2019	Evolutions au présent avenant	CPER + avenant 09/2019	Evolutions au présent avenant	CPER + avenant 09/2019	CPER + avenant 09/2019	
<b>Etat</b>	13,000	15,334 (+2,334)	27,980	22,085 (-5,895)		2,750	<b>40,169</b> (-3,561)
<b>Région</b>	11,800	12,997 (+1,197)	18,480	14,586 (-3,894)	14,000	2,750	<b>44,333</b> (-2,697)
<b>Département de la Charente-Maritime</b>	9,184	10,116 (+0,932)	8,440	6,662 (-1,778)	4,000		<b>20,774</b> (-0,850)
<b>Département des Deux-Sèvres</b>							
<b>CA La Rochelle, CA Saintes, CA Pays Rochefortais</b>					3,000		<b>3,000</b>
<b>CDA de La Rochelle</b>	2,016	2,221 (+0,205)					<b>2,225</b> (+0,209)
<b>SNCF Réseau</b>	10,000	10,000	5,100	4,025 (-1,075)		0,500	<b>14,525</b> (-1,075)
<b>Total</b>	<b>46,000</b>	<b>50,668</b> (+4,668)	<b>60,000</b>	<b>47,358</b> (-12,642)	<b>21,000</b>	<b>6,000</b>	<b>125,026</b> (-7,974)

En adéquation avec les préconisations du Conseil d'Orientation des Infrastructures, la Région a demandé à l'Etat le reclassement de l'axe Nantes - Bordeaux dans le réseau structurant, considérant qu'il s'agit d'un axe majeur de la façade Atlantique reliant deux métropoles parmi les plus dynamiques de France. Si une telle évolution de la classification devait intervenir, le plan de financement des travaux de régénération de la section Saintes - Saint-Mariens de la ligne Nantes - Bordeaux devra évoluer et fera ainsi l'objet d'un avenant tenant compte des nouveaux engagements des co-signataires.

"

### Article 3 : Régénération de la ligne fret Niort-Thouars et études préparatoires

L'article 2.5 du CPER 2015-2020 de Poitou-Charentes est modifié ainsi qu'il suit afin de financer les études d'avant-projet et de projet de la régénération de la ligne fret Niort-Thouars (section Parthenay – St Varent) à hauteur de 1,060 M€ :

"2.5) Régénération de la ligne fret Niort-Thouars et études exploratoires et préparatoires au prochain CPER : 15,500 M€

- **Etudes d'avant-projet et de projet (APO) de la régénération de la ligne fret Niort-Thouars (2<sup>nd</sup>e phase) :**

*Cette opération consiste à régénérer la ligne spécialisée fret entre Niort et Thouars qui assure la desserte d'industries et de grandes entreprises de granulats à l'échelle du grand Sud-Ouest de la France. Ces études s'inscrivent dans la continuité de la phase 1 qui a permis la régénération de la section Sud, Niort-Parthenay pour un montant de 8,50 M€, financée par l'Etat hors CPER sur les crédits dédiés à la relance du réseau capillaire fret, par la Région dans le cadre du CPER, par SNCF Réseau et par les industriels embranchés.*

*Le financement des études d'avant-projet et de projet de la section Parthenay-Saint-Varent d'un montant de 1,060M€ est intégré à l'opération. Ces études permettront de connaître le montant des travaux nécessaires à la régénération de la section Parthenay-Saint Varent dans l'objectif de retrouver des circulations sur l'intégralité de la ligne.*

- **Les études exploratoires et préparatoires au prochain CPER d'un montant total de 5,94 M€ seront financées à parité entre l'Etat et la Région.**

Financiers	Régénération de la ligne fret Niort-Thouars		Etudes exploratoires et préparatoires au prochain CPER	Total montants en M€
	CPER + avenant 09/2019	Evolutions au présent avenant	CPER + avenant 09/2019	
<b>Etat</b>	2,980	3,389 (+0,4095)	2,970	<b>6,359</b> (+0,4095)
<b>Région</b>	4,180	4,589 (+0,4095)	2,970	<b>7,559</b> (+0,4095)
<b>Département des Deux-Sèvres</b>		0,135 (+0,135)		<b>0,135</b> (+0,135)
<b>Autres financeurs</b>	0,130	0,236 (+0,106)		<b>0,236</b> (+0,106)
<b>SNCF Réseau</b>	1,210	1,210		<b>1,210</b>
<b>Total</b>	<b>8,500</b>	<b>9,560</b> (+1,060)	<b>5,940</b>	<b>15,500</b> (+1,060)

''

## Article 4 : Récapitulatif des crédits

Tableau récapitulatif des crédits par article du CPER et financeurs :

Article	Opération Montants en M€	Etat	Région	Départt de la Charente	Départt de la Charente- maritime	Départt des Deux- Sèvres	Grand Angoulême	CA La Rochelle	CA La Rochelle CA Saintes CA Pays Rochefortais	SNCF Réseau	Autres	Total
2.1	Modernisation signalisation Saintes Angoulême	13,200	13,500	3,500	1,350		0,450			4,800		36,800
	Doublement de la voie Lusignan Saint Maixent	14,000	45,000			7,500				8,000		74,500
	Contournement ferroviaire de La Rochelle	1,000			2,000			2,000				5,000
	Modernisation de la ligne Saintes Royan	1,800	21,840		7,280					3,980		34,900
	Régénération Angoulême Beillant	11,641	7,694	3,515	3,515					2,450		28,815
	Régénération Thouars - Bressuire (études)		4,000									
Sous total article 2.1		41,641	92,034	7,015	14,145	7,500	0,450	2,000	0,000	19,230	0,000	184,015
2.2	Modernisation Nantes Bordeaux – section La Rochelle La Roche/Yon	15,334	12,997		10,116			2,221		10,000		50,668
	Modernisation Nantes Bordeaux – section Saintes Saint Mariens	22,085	14,586		6,662					4,025		47,358
	Modernisation signalisation La Rochelle Saintes		14,000		4,000				3,000			21,000
	Régénération Niort Saintes (études)	2,750	2,750							0,500		6,000
Sous total article 2.2		40,169	44,333	0,000	20,778	0,000	0,000	2,221	3,000	14,525	0,000	125,026
2.3	Modernisation signalisation Angoulême Limoges	6,000	6,000							7,000		19,000
	Régénération Poitiers-Limoges (études)	5,000	5,000									10,000
Sous total article 2.3		11,000	11,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	7,000	0,000	29,000
2.4	Electrification Angoulême Saintes Royan (études)	4,420	2,920	1,330	1,330							10,000
	Electrification Niort Saintes		35,000		15,000	12,000						62,000
Sous total article 2.4		4,420	37,920	1,330	16,330	12,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	72,000
2.5	Régénération de la ligne Niort Thouars *	3,389	4,589			0,135				1,210	0,236	9,560
	Etudes exploratoires et préparatoires	2,970	2,970									5,940
Sous total article 2.5		6,359	7,559	0,000	0,000	0,135	0,000	0,000	0,000	1,210	0,236	15,500
<b>Total général</b>		<b>103,589</b>	<b>192,846</b>	<b>8,345</b>	<b>51,253</b>	<b>19,635</b>	<b>0,450</b>	<b>4,221</b>	<b>3,000</b>	<b>41,965</b>	<b>0,236</b>	<b>425,541</b>

(\*) : Le projet de régénération de la ligne fret Niort-Thouars est cofinancé par l'Etat pour un montant total hors CPER de 3,389 M€.



## Article 5 : Maquette financière

La maquette financière du volet mobilité du CPER Poitou-Charentes est modifié et remplacée par la maquette annexée au présent avenant.

## Article 6 : Dispositions générales

La Préfète de région et le Président du Conseil régional assurent conjointement la mise en œuvre du présent contrat.

Les dispositions générales du contrat de Poitou-Charentes sont applicables jusqu'au terme de ce dernier.

Le présent avenant prend effet à compter de la signature par l'ensemble des parties.

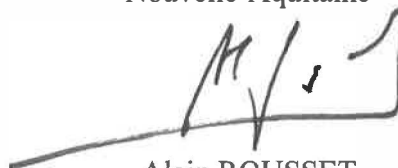
**24 JUIL. 2020**

La Préfète de la région  
Nouvelle-Aquitaine



Fabienne BUCCIO

Le Président du Conseil régional  
Nouvelle-Aquitaine



Alain ROUSSET

**MAQUETTE  
FINANCIERE  
-  
CPER  
POITOU-CHARENTES  
Volet Mobilité**

## Proposition Etat-Région pour le volet mobilité du CPER 2015-2020 Poitou-Charentes

18/05/2020

Domaine	Période	TOTAL	Contractants		Conseil départementaux				Communautés d'agglomération et de communes								Autres					
			TOTAL	ITAT	REGION	CD16	CD17	CD79	CD86	CA Grand Angoulême	CC Cognac	CA La Rochelle	CA Saintes	CA Pays Rochefortais	CA Rayon Atlantique	CA Niort	CA Grand Poitiers	CA Pays Châtelleraudais	SNCF Réseau	GPMLR	Industriels	FEDER
			<b>314,289</b>	<b>788,546</b>	48,345	59,303	19,635	37,000	5,450	3,000		13,271		0,000	0,000	2,000	0,000	41,965	28,300	0,236	0,000	
Ferroviaire	2014-2017	Signalisation Saintes-Angoulême	36,800	13,300	13,500	3,500	1,350			0,450								4,800			0,000	
		Etude contournement ferroviaire de La Rochelle	5,000	1,000	0,000		2,000					2,000										0,000
		Modernisation ligne Saintes-Royan	34,900	1,800	21,840		7,280												3,980			0,000
		Modernisation de la signalisation Angoulême-Limoges	19,000	0,000	6,000														7,000			0,000
	2017-2020	Doublage voie entre Lusignan et Saint Maixent L'Ecole	74,500	21,000	45,000			7,500											8,000			0,000
		Modernisation de la ligne Nantes-Bordeaux (section La Rochelle-La Rochelle sur Yon)	50,668	15,144	12,997		10,116					2,221							10,000			0,000
		Modernisation de la ligne Nantes-Bordeaux (section La Rochelle-Bordeaux)	47,358	27,180	14,586		6,662												4,025			0,000
		Modernisation de la signalisation La Rochelle-Saintes	21,000	0,000	14,000		4,000						3,000									0,000
		Electrification Angoulême-Saintes-Royan	10,000	4,400	2,920	1,330	1,330															0,000
		Régénération Angoulême-Balliant	28,815	11,681	7,694	3,515	3,515												2,450			0,000
		Electrification Niort-St Jean d'Angely-Saintes	62,000	0,000	35,000		15,000	12,000														0,000
		Régénération Poitiers-Limoges (études et travaux d'urgence)	10,000	5,000	5,000																	0,000
		Régénération de la ligne Niort-Thouars	9,560	3,100	4,589			0,135											1,210		0,236	0,000
		Régénération de la ligne Thouars-Bressuire (études)	4,000	0,000	4,000																	0,000
Régénération de la ligne Niort-Saintes (études)	6,000	2,700	2,750														0,500			0,000		
Etudes exploratoires et préparatoires au prochain CPER	5,940	2,000	2,970																	0,000		
Routier	2014-2017	RN10 - Reignac-Chevaux + PDMI 2009-2014	68,500	0,000	7,500																0,000	
		RN10 - Aménagement des carrefours	20,000	0,000	0,000																0,000	
		RN141 - Cognac-Angoulême	40,000	0,000	3,000	21,000				5,000	3,000											0,000
		RN147 - Déviation Lussac-les-Châteaux	94,000	10,000	26,000				35,000													0,000
	2017-2020	RN150 - lien avec la rocade de Saintes	10,000	0,000	3,000		3,000					1,000										0,000
		RN141-Déviation Chasseneuil-sur-Bonnière/Roumazières-Loubert/Exideuil	111,678	0,000	24,200	19,000																0,000
		RN147 - Accès sud est de Poitiers	6,000	0,000	1,000			2,000								2,000						0,000
		RN11-Déviation de Mauzé et aménagements RN248	16,000	0,000	16,000																	0,000
RN150 - Liaison Saujon-Royan	4,000	0,000	0,000		0,000								0,000							0,000		
Portuaire	2014-2017	Quai n°23 de l'Anse St Marc	10,570	0,000	0,000		1,050				1,050								5,300		0,000	
		Développement du pôle de réparation et construction navale	3,000	0,000	0,000		1,000				1,000								1,000		0,000	
		Aménagement de la Repentie	8,000	0,000	0,000														5,000		0,000	
		Modernisation du réseau ferroviaire portuaire	4,000	0,000	0,000		1,000					1,000							1,000		0,000	
2017-2020	Développement du terminal de Chef de Bale	25,000	0,000	0,000		2,000				2,000								16,000		0,000		

1) A la demande du Conseil régional opération de désendardement du nord de la Charente-Maritime à hauteur de 15M€

2) Les études de l'axe routier Bressuire-Poitiers-Limoges et du contournement routier du nord de Niort seront financées en dehors du CPER

Pour les trois opérations Lusignan-Saint Maixent, électrification Angoulême-Saintes-Royan, électrification Niort-Saint Jean d'Angely-Saintes, la part des CD s'entend comme une enveloppe départementale. Il revient à chaque CD de répartir cette enveloppe avec les participations des Intercommunalités concernées

\* L'Etat valorise 3,889M€ de crédits ARIIF pour la régénération de la ligne Niort-Thouars, non comptabilisés au titre de ce CPER

TOTAL	TOTAL	ITAT	REGION	CD16	CD17	CD79	CD86	CA Grand Angoulême	CC Cognac	CA La Rochelle	CA Saintes	CA Pays Rochefortais	CA Rayon Atlantique	CA Niort	CA Grand Poitiers	CA Pays Châtelleraudais	SNCF Réseau	GPMLR	Industriels	FEDER
<b>861,289</b>	<b>Ferroviaire</b>	425,541	103,589	192,846	8,345	51,253	19,635	0,000	0,450	0,000		7,221		0,000	0,000	0,000	41,965	0,000	0,236	0,000
	2014-2017	95,700	22,000	41,340	3,500	10,630	0,000	0,000	0,450	0,000	2,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	15,780	0,000	0,000	0,000
	2017-2020	329,841	81,589	151,506	4,845	40,623	19,635	0,000	0,000	0,000	5,221	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	26,185	0,000	0,236	0,000
	<b>Routier</b>	385,178	190,878	95,700	40,000	3,000	0,000	37,000	5,000	3,000	0,000	1,000	0,000	0,000	2,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
	2014-2017	232,500	125,000	39,500	21,000	3,000	0,000	35,000	5,000	3,000	0,000	1,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
	2017-2020	152,678	65,878	56,200	19,000	0,000	0,000	2,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	2,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
	<b>Portuaire</b>	50,570	12,170	0,000	0,000	5,050	0,000	0,000	0,000	0,000	5,050	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	28,300	0,000	0,000
	2014-2017	25,570	7,170	0,000	0,000	3,050	0,000	0,000	0,000	0,000	3,050	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	12,300	0,000	0,000
	2017-2020	25,000	5,000	0,000	0,000	2,000	0,000	0,000	0,000	0,000	2,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	16,000	0,000	0,000
	<b>Cumul des trois volets</b>	861,289	314,289	288,546	48,345	59,303	19,635	37,000	5,450	3,000	12,271	1,000	0,000	0,000	2,000	0,000	41,965	28,300	0,236	0,000
	2014-2017	353,770	154,170	80,840	24,500	16,680	0,000	35,000	5,450	3,000	5,050	1,000	0,000	0,000	0,000	0,000	15,780	12,300	0,000	0,000